

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2026 - 2027

1. INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone / E-mail	
Problème de santé, allergie ou information utile	

2. REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Responsable 1 - Nom et prénom	Responsable 2 - Nom et prénom
Téléphone / E-mail / Profession	Téléphone / E-mail / Profession

3. INSCRIPTION ET COTISATION

Cours choisi(s)	
-----------------	--

Frais d'inscription : **20 €** ☐ Espèces ☐ ChèqueCotisation : ☐ Annuelle ☐ Semestrielle ☐ Espèces ☐ Chèque(s)Paiement semestriel : **2 chèques remis lors de l'inscription**, encaissés en septembre et en janvier.

4. ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

- ☐ Je m'engage à régler la totalité de la cotisation annuelle selon les modalités choisies.
- ☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas la diffusion de photos ou vidéos de l'élève.
- ☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur 2026-2027 et m'engage à le respecter.

Fait à / Le / Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	
---	--

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Class & Dance Studio enseigne la danse avec passion, dans le respect des capacités, du rythme et de l'intégrité de chaque élève. L'inscription implique rigueur, assiduité et respect du présent règlement.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

Les cours sont ouverts à tous à partir de 3 ans. Les réinscriptions sont proposées à partir de la mi-juin, dans la limite des places disponibles.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription complétée
- Photo d'identité (facultative)
- Certificat médical si demandé
- Attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels
- Règlement intérieur signé
- Frais d'inscription de 20 € et paiement de la cotisation annuelle

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par chèque, à l'ordre de Class & Dance Studio, ou en espèces. L'ensemble des règlements doit être remis au début de la saison.

Paiement semestriel : 2 chèques remis lors de l'inscription. Le premier est encaissé en septembre et le second en janvier.

Paiement annuel : 1 chèque encaissé en septembre.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas de blessure grave justifiée par un certificat médical attestant l'impossibilité durable de pratiquer.

ARTICLE 3 - ORGANISATION ET PLANNING

Les cours ne sont pas assurés les jours fériés ni pendant les vacances scolaires, sauf répétitions ou séances exceptionnelles annoncées. La saison débute à la mi-septembre 2026 et se termine fin juin ou début juillet 2027. Le planning est indicatif et peut évoluer.

ARTICLE 4 - TENUE DE COURS

Chaque élève doit se présenter avec une tenue propre et adaptée à la pratique de la danse, conformément aux indications du professeur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSIDUITÉ • SÉCURITÉ • VIE DU STUDIO

ARTICLE 5 - ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Les présences et absences sont relevées par le professeur. L'école et le professeur ne sont responsables de l'élève que pendant la durée effective de son cours. Toute absence doit être signalée par téléphone ou SMS au 06 46 92 80 57.

Les élèves doivent arriver 10 minutes avant le début du cours. Les responsables légaux accompagnent les enfants jusqu'à l'entrée et s'assurent de la présence du professeur. À l'issue du cours, les enfants sont récupérés à l'heure prévue.

Chaque élève s'engage à respecter le professeur, les autres élèves, les locaux et le matériel. Les familles et amis ne sont pas autorisés à assister aux cours afin de préserver la concentration des élèves.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

1. Respecter les consignes de sécurité, d'évacuation et d'hygiène.
2. Utiliser des chaussures propres et réservées à l'intérieur si demandé.
3. Laisser la salle et les vestiaires propres et rangés.
4. Utiliser le matériel avec soin.
5. Éteindre ou mettre les téléphones en silencieux pendant les cours.
6. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.
7. Respecter toute consigne sanitaire temporaire communiquée par l'école.

ARTICLE 7 - COMPORTEMENT ET RESPECT

Tout comportement violent, discriminatoire, humiliant ou dangereux est interdit. L'école se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, après échange avec l'élève et/ou ses responsables légaux.

Les effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

GALA • CONCOURS • RESPONSABILITÉ

ARTICLE 8 - GALA ET AUTRES MANIFESTATIONS

La saison se termine généralement par un spectacle organisé à l'initiative de l'école. La participation est facultative. Les élèves inscrits s'engagent à participer aux répétitions prévues. Le spectacle est payant pour le public et gratuit pour les danseurs. Une participation aux costumes, généralement comprise entre 15 € et 40 €, peut être demandée.

ARTICLE 9 - CONCOURS ET RENCONTRES

La participation aux concours, rencontres chorégraphiques ou spectacles caritatifs n'est jamais obligatoire. Le professeur responsable sélectionne les participants selon les critères pédagogiques et artistiques du projet.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

Class & Dance Studio ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

ACCUSÉ DE LECTURE - À REMETTRE SIGNÉ

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de Class & Dance Studio pour la saison 2026-2027 et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à / Le	
-------------	--

Signature du responsable légal	Signature de l'élève

TARIFS 2026 - 2027

UNE FORMULE POUR CHAQUE DANSEUR

1 COURS / SEMAINE	2 COURS / SEMAINE
KIDS : 270 € ADOS : 300 € ADULTES : 360 €	KIDS : 330 € ADOS : 360 € ADULTES : 450 €
ILLIMITÉ	À LA CARTE
KIDS / ADOS : 450 € ADULTES : 540 €	AFRO / HIP-HOP / GIRLY : 15 € KIZOMBA : 10 € T-SHIRT : 15 €

INFORMATIONS PRATIQUES

KIDS : 8 à 11 ans • **ADOS** : 12 à 15 ans • **ADULTES** : 16 ans et plus

Frais d'inscription : **20 €**

Forfait famille : **-25 %** sur le deuxième et le troisième abonnement.

Paielement semestriel : **2 chèques remis lors de l'inscription**. Encaissements en septembre et en janvier.

Aucun remboursement, sauf en cas de blessure grave justifiée par certificat médical.

INSCRIPTIONS

www.classdancestudio.fr